

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'emploi à domicile, une réponse incontournable de la future politique publique du vieillissement en France

- Les chiffres du 2^{ème} trimestre 2018, publiés vendredi par l'Acoss Stat, confirment les effets positifs des dispositifs fiscaux et sociaux sur l'emploi à domicile, notamment auprès des personnes âgées qui plébiscitent de plus en plus le maintien à domicile
- Dans le cadre de la Concertation « grand âge et autonomie », à laquelle la FEPEM contribue activement, l'Etat doit sanctuariser ces dispositifs et mettre en place un plan d'accompagnement ambitieux, qui reconnaît le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile comme une solution incontournable de l'accompagnement du vieillissement en France
- La FEPEM rappelle les engagements clairs pour lesquels elle milite : le renforcement de l'allègement des charges pour les particulier employeurs, l'immédiateté du crédit d'impôt, ou encore l'accès facilité à l'APA pour les particuliers employeurs dépendants

Paris, le 16 octobre 2018 – L'emploi à domicile a clairement bénéficié de l'effet des dispositifs fiscaux et sociaux mis en place pour soutenir les ménages employeurs, et notamment les populations les plus âgées, estime la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM), au regard des derniers chiffres publiés vendredi par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

Dans son ensemble, le nombre des particuliers employeurs affiche une progression de 0,1% sur le 2^{ème} trimestre 2018 et la masse salariale nette progresse de 0,3%.

Le nombre de particuliers employeurs hors garde d'enfants a notamment progressé de 0,4 %, ce qui représente une hausse trimestrielle inédite depuis décembre 2011. Cette évolution positive est essentiellement due à la progression du nombre de particuliers employeurs bénéficiant de l'exonération 70 ans et plus, qui a augmenté de 1,6%.

« Il y a 10 800 nouveaux particuliers employeurs de 70 ans et plus, par apport au 1^{er} trimestre 2018. Cela prouve clairement que les politiques fiscales et sociales audacieuses, comme l'extension en 2017 du crédit d'impôt à tous, y compris aux retraités non assujettis à l'impôt, portent leurs fruits. Avec le vieillissement continu de la population française, nous souhaitons que cette politique d'accompagnement à domicile, dont bien évidemment le crédit d'impôt est le pilier, soit non seulement sanctuarisée, mais aussi renforcée, pour répondre à des besoins croissants et mieux accompagner le maintien à domicile des personnes âgées », a déclaré Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM.

En effet la FEPEM estime qu'avec l'augmentation de la durée de vie et le vieillissement de la génération des « papy boomers », le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus va augmenter de 6,5 millions d'ici 2040. Ainsi, 67 100 emplois supplémentaires devront être créés d'ici 2040, soit une hausse de 78% des effectifs actuels, pour répondre aux besoins d'accompagnement des particuliers employeurs âgés à domicile.

Afin de relever ce défi, la FEPEM contribuera activement à la Concertation « grand âge et autonomie », lancée par la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès BUZYN et piloté par Dominique LIBAULT, Président du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM).

« Nous attendons beaucoup de cette concertation, et bien sûr de la future loi Dépendance qui en découlera en 2019. La place du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, plébiscité par une partie croissante de la population âgée désireuse de bien vieillir à domicile, ne peut plus être ignorée. L'emploi à domicile, vecteur de création d'emplois déclarés, doit être reconnu comme l'un des contributeurs incontournables de la future politique publique du vieillissement en France », a ajouté Marie Béatrice LEVAUX.

La FEPEM plaide notamment pour l'immédiateté du crédit d'impôt, le renforcement de l'allègement des charges pour le particulier employeur, ou encore l'accès facilité à l'Allocation personnalisées d'autonomie (APA) pour les particuliers employeurs dépendants.

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 70 ans.

Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACTS PRESSE

Catherine Monin / 06 11 73 41 02 / cmonin@fepem.fr

Benoit Ramozzi / 06 22 37 52 38 / bramozzi@fepem.fr